



Élections municipales et scolaires de 2014

Demande de vérification de conformité aux élections

Des droits de dépôt de 28 \$ s'appliquent à toutes les demandes, payables en argent comptant, par débit, carte de crédit, chèque certifié ou mandat à l'ordre de la Ville du Grand Sudbury.

Conformément au par. 81 (3) de la Loi de 1996 sur les élections municipales, toutes les demandes sont présentées dans les 90 jours qui suivent la dernière en date des dates suivantes :

- a) la date de dépôt pour l'application de l'article 78;
- b) la date de dépôt supplémentaire, s'il y a lieu, pour l'application de l'article 78;
- c) la date de dépôt de l'état financier définitif pour l'application de l'article 79.1;
- d) la date où expire la prorogation de délai qui est accordée au candidat, le cas échéant, en vertu du par. 80 (4).

Renseignements sur l'auteur de la demande

Prénom

Nom de famille

Adresse personnelle

Code postal

Téléphone

Courriel

Motif de la demande

Je présente une demande de vérification des finances relatives à une campagne électorale.

Nom de la candidate ou du candidat

Poste

maire

conseiller municipal

Veillez indiquer (si vous le savez) à quels articles de la Loi de 1996 sur les élections municipales ayant trait au financement des campagnes électorales, selon vous, cette personne a contrevenu

La Loi de 1996 sur les élections municipales exige que vous indiquiez par écrit les motifs pour lesquels, selon vous, cette personne a contrevenu aux dispositions de la Loi ayant trait au financement des campagnes électorales. Veuillez vous en tenir à une déclaration de 10 pages au maximum.

Observations / Liste de pièces

Veillez joindre et énumérer ci-dessous les pièces (photos, documents ou dossiers) auxquelles vous renvoyez dans vos observations écrites ou auxquelles vous vous reporterez dans vos observations orales devant le Comité de vérification de conformité aux élections.

Déclaration de l'auteur de la demande

En signant ci-dessous, je, _____ :

confirme que les renseignements fournis dans la présente demande sont, à ma connaissance, complets et exacts,

possède des motifs raisonnables de croire que les règles de financement des campagnes électorales, aux termes du par. 81 (1) de la Loi de 1996 sur les élections municipales, ont été enfreintes,

comprend que le Conseil peut recouvrer auprès de moi, aux termes du par. 81 (15) de la Loi de 1996 sur les élections municipales, les frais que le vérificateur engage s'il ne trouve aucune contravention apparente aux règles de financement des campagnes électorales dans la Loi et si le Comité conclut que la demande ne se fondait pas sur un motif raisonnable,

confirme que je suis un électeur admissible au Grand Sudbury et que j'avais le droit, aux termes de la Loi de 1996 sur les élections municipales, de voter pour un maire, un conseiller municipal ou un conseiller scolaire du Rainbow District School Board lors des élections municipales et scolaires du 27 octobre 2014.

comprend que les renseignements personnels dans le présent formulaire sont recueillis aux termes de la Loi de 1996 sur les élections municipales. La greffière municipale s'en servira pour recevoir et traiter une demande de vérification de conformité aux élections qui sera accessible au public durant les heures d'ouverture du Bureau du greffier municipal, jusqu'aux prochaines élections municipales.

Signature de l'auteur de la demande

Date de signature